

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 septembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DASCO 70 Subventions (10.500 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 13e arrondissement et convention avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSEL,
rapporteuses.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 15 septembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à diverses associations au titre de la Politique de la Ville ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Rungis Brillat Peupliers 11, rue de la Fontaine à Mulard (13e) (6381) dossier n° 2015_02751 pour une action intitulée « Elan culturel et éducatif pour les enfants du quartier ».

Article 2 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association de la Fondation Etudiante pour la Ville, 26 bis rue du Château Landon (10e) (19603) dossier n° 2015_02790 pour une action intitulée « Deviens acteur de ton quartier - 13e ». Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante.

Article 3 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association La Compagnie à l'Affût 19, bis rue Tournefort (5e) (9519) dossier n° 2015_03071 pour une action intitulée « Le théâtre outil d'éducation et de socialisation pour enfants ».

Article 4 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à l'association Les Amis de la Bienvenue 17, rue de la Butte aux Cailles (13e) (11305) dossier n° 2015_03095 pour une action intitulée « Ateliers périscolaires ».

Article 5 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Relais d'Entraide de la Porte d'Ivry 2000 (REPI 2000) (13e) (13769) dossier n° 2015_03119 pour une action intitulée « Renforcer les liens parents/enfants autour du partage de moments d'activités partagées ».

Article 6 : La dépense totale correspondante d'un montant de 10.500 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 213, ligne VF80002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2015.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO